

Limogeage du ministre burundais de l'Energie et des Mines

PANA, 11/11/2009 Bujumbura, Burundi - Le ministre burundais de l'Energie et des Mines, Samuel Ndayiragije, a été limogé, mercredi, pour "manquements graves" dans l'exercice de ses fonctions, apprend-on de source officielle à Bujumbura. Le décret du chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, a précédé de peu une motion de défiance que s'apprêtaient à voter les députés de l'Assemblée nationale pour punir le ministre Ndayiragije d'une décision unilatérale de remise de la dette de la Société internationale de l'Énergie des grands lacs (SINELAC) envers le Burundi. La société, en difficultés financières, alimente également en énergie hydro-électrique le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC). La décision aurait fait perdre au Trésor public burundais environ 37 millions de dollars US et le ministre avait expliqué sa démarche par "une volonté politique" visant le sauvetage de la SINELAC de la faillite. Le Burundi se débat, depuis l'été dernier, dans une crise énergétique sans précédent qui serait également pour beaucoup dans le limogeage du ministre Ndayiragije. Le pays vit au rythme des délestages qui paralysent des pans entiers de l'économie nationale et rendent difficile la vie des citoyens.